

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

89 - YONNE

ARRONDISSEMENT

AVALLON

CANTON

AVALLON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	9
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 19 octobre 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

FRAIS DE
SCOLARITE
D'AVALLON -
2022/2023

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Marie SEILLER, Marion DESBOIS

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.
B. MASSOL

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
Mme DESBOIS Marion

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation annuelle aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques primaires d'Avallon pour l'année scolaire 2022/2023.

La participation s'élève à 1 848 € par élève scolarisé en maternelle et à 648 € par élève d'école élémentaire.

8 enfants de la commune sont concernés dont 3 en maternelle et 5 en primaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTTE cette participation.

AUTORISE le Maire à émettre le mandat correspondant

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2023.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 octobre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 octobre 2023.

Fait à GIROLLES, le 02 novembre 2023

Le Maire



Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le 02/11/2023

ID : 089-218901882-20231019-2023_33-DE

S²LOW